

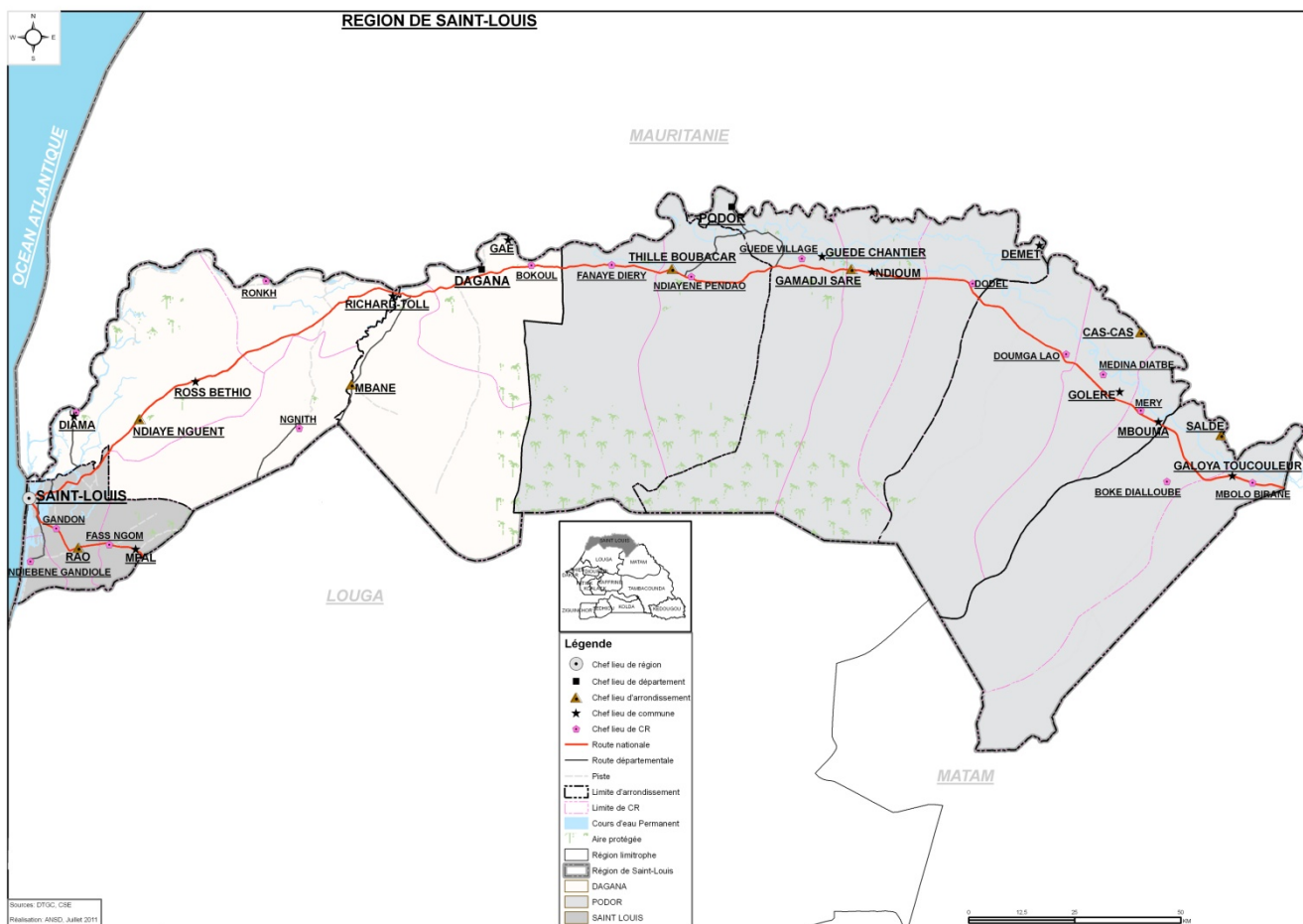


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2012**

Juin 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef de Service Régional	Khalifa MBAYE
Assistant Chef de Service Régional	Djibril DOUMBOUYA
Agent d'appui	Adji Maimouna FALL
Agent de saisie	Adjaratou GAYE
Stagiaire	Ahmadou LY
Stagiaire	Elisa BENGELIUM
Stagiaire	Racky BALDE

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant

Dakar .B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone : (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn

Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ou

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis, quartier SUD, ex-locaux de l'OMVS, BP 46

Tél : (221) 33 961 14 09

X. PECHE

Introduction

Au plan économique et social, la pêche joue un rôle important dans l'économie du Sénégal, elle occupe une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois particulièrement le sous-secteur artisanal. Elle représente 2,5 % du **PIB** du Sénégal et contribue à hauteur de 12% du **PIB** du secteur primaire, et assure une activité rémunératrice à plus de 17% de la population active. Aussi la pêche constitue-t-elle une composante essentielle de la politique de l'état en matière de sécurité alimentaire. La solution à ce problème doit nécessairement passer par une gouvernance vertueuse efficace et efficiente du secteur en vue de lui assurer la gestion saine et une exploitation durable de la ressource halieutique. Elle représente une source de revenus et une activité primordiale au sein même de la région de saint louis. Ainsi, l'Etat s'est engagé dans la réalisation des 5 objectifs stratégiques :

- Satisfaire la demande nationale en produits de pêche ;
- Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ;
- Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs de secteur de la pêche et de la transformation ;
- Améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture et enfin ;
- Renforcer la coopération régionale et sous régionale des pêches.

De nos jours, tous les pays en voie de développement sont confrontés à des difficultés économiques et sociales croissantes, d'où l'urgence de la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour améliorer le niveau de vie des populations.

La région de saint louis ouverte sur la mer, dispose d'une importante communauté de pêcheurs ; elle est traversée par le fleuve Sénégal tout au long de sa frontière nord et regorge d'importantes potentialités aquacoles.

Dans ce chapitre nous allons montrer la problématique de la pêche nationale ensuite les politiques menées dans le secteur et les différents types de pêches et faire le point sur la situation régionale du secteur en 2012.

XI.1 Problématique de la Pêche au Sénégal

L'économie sénégalaise a pendant longtemps, reposé sur l'arachide et les phosphates. Avec les années successives de sécheresse et la détérioration des termes de l'échange suite au choc pétrolier, la pêche est devenue très vite le premier secteur économique.

Au Sénégal, le secteur des pêches, en tant que composante essentielle du développement rural, apparaît comme stratégique pour arriver à une croissance soutenue de l'économie nationale en contribuant notamment à la réduction du déficit de la balance des paiements et du chômage ainsi qu'à la satisfaction des besoins des populations en protéines.

Depuis 1979, plusieurs programmes d'ajustement structurel visant à restaurer l'économie nationale ont été initiés. Les ressources nationales étant très limitées, le recours à l'assistance extérieure s'avère indispensable. Néanmoins, les partenaires du développement exigent de plus en plus que les ressources mises à la disposition du pays soient utilisées pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Etat.

Le secteur de la pêche est fortement intégré au reste de l'économie sénégalaise. Ainsi, certaines actions de développement risquent d'avoir des effets induits néfastes sur ces autres secteurs. Or, force est de constater qu'aucune politique des pêches n'est clairement définie pour permettre à la fois une évaluation objective de la dynamique du secteur et une mobilisation de l'assistance extérieure pour un développement durable.

La phase de redéfinition du rôle de l'Etat (désengagement et option décentralisation/régionalisation) et d'émergence d'organisations professionnelles dynamiques et conscientes de leur rôle dans le développement du secteur est atteinte.

Ainsi, il s'avère nécessaire d'apprécier l'évolution du secteur, notamment de la pêche artisanale, dans le cadre de la planification économique nationale. Depuis de longues années, de nombreuses connaissances sur le secteur ont été accumulées. Il revient donc de passer en revue les informations de base les plus récentes notamment sur les contraintes et les perspectives de développement du secteur, de manière à mettre à la disposition des autorités chargées du développement et de la planification du secteur, un outil d'aide à la prise de décisions. L'objectif visé est que toutes les actions envisagées se fassent de manière ordonnée et cohérente en vue d'aboutir à un développement soutenu du secteur au profit de tous les acteurs.

XI.2 Politiques Nationales Menées dans le Secteur de Pêche

Un processus de révision de l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire, a été entamé depuis juin 1995. Ceci a abouti à l'adoption de la loi n°98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la pêche maritime. Cette nouvelle loi prévoit des dispositions permettant aux autorités de réagir rapidement pour faire face aux changements incessants. Les changements intervenus dans ce nouveau Code concernent essentiellement l'accès à la ressource et l'implication des communautés de pêche à la gestion et à l'aménagement des ressources.

Le contrôle de l'accès à la ressource s'est fait jusqu'ici sur la base d'un système de licences, assorti de redevances, pour les unités de pêche industrielle. Désormais, l'accès des unités de pêche artisanale est contrôlé avec notamment la déclaration préalable de toute construction de nouvelles embarcations et l'instauration d'un permis de pêche. La maîtrise de l'accès à la ressource est prévue également à travers l'élaboration de plans pluriannuels de gestion des pêches, la gestion participative avec notamment l'instauration d'un « Conseil national consultatif des pêches maritimes » et de « Conseils locaux des pêches maritimes ».

Le Conseil National consultatif des Pêches maritimes est un organe présidé par le Directeur de l'Océanographie et des Pêches maritimes et est composé des représentants de l'administration, de la recherche scientifique, des catégories socioprofessionnelles intéressées et de la Fédération de Pêche sportive. Il a, notamment, pour mission :

- de donner un avis préalable sur les plans d'aménagement des pêcheries ;
- d'émettre un avis sur toutes les grandes questions qui interpellent les autorités en matière de gestion des ressources, de développement des activités de pêche et de cultures marines et d'organisation du secteur de la transformation et de la commercialisation ;
- de donner un avis préalable sur toutes les mesures intéressant les pêcheurs, les armateurs et le secteur de la transformation et de la conservation qui leur auront été soumises ;
- de donner un avis sur toute question qui lui aura été soumise par le ministre chargé de la pêche maritime.

Les Conseils Locaux de pêche peuvent être institués dans les régions. Les conditions de leur création, composition, attributions et mode de fonctionnement sont définies par voie réglementaire. Chaque conseil est composé de représentants locaux de l'administration, d'élus, de notables, de pêcheurs artisans, d'associations de pêcheurs artisans, de transformateurs, de mareyeurs et d'aquaculteurs. Les membres du conseil sont désignés par le Ministre chargé de la pêche maritime sur proposition du chef du service régional de la pêche maritime en concertation avec les organisations professionnelles de pêche maritime locales. Les conseils locaux de pêche artisanale ont, notamment, pour rôle :

- de donner, sur demande du Ministre chargé de la pêche maritime ou de son représentant, des avis sur toutes les questions relatives aux activités de pêche artisanale et de culture marine dans la localité concernée ;
- d'assurer l'information des pêcheurs artisans et des aquaculteurs sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marine dans leur localité ;
- d'organiser les pêcheurs de la localité de manière à réduire et à régler les conflits entre communautés de pêcheurs et entre pêcheurs employant différentes méthodes de pêche;

- d'organiser les pêcheurs artisans afin qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et contrôle des activités de pêche.

XI.3 Types de pêches

Les principaux types de pêche artisanale pratiqués dans les zones maritimes du Sénégal sont les suivants :

- ✓ La pêche au filet dormant ou « mballu sere » en wolof, où le filet est maintenu tendu sur le fond grâce à un poids pour la recherche d'espèces démersales ;
- ✓ la pêche au filet maillant ou « fele fele » basée sur une nappe de filets placée entre deux ralingues, l'une étant plombée, l'autre flottante maintenant le filet en surface pour les espèces de haute mer ;
- ✓ La ligne simple qui est le type de pêche utilisant des appâts et des hameçons reste la plus pratiquée au Sénégal ;
- ✓ La ligne glacière ou « marée » qui utilise la même technique que la ligne simple mais regroupe les pirogues de marée avec des lignes. Elle nécessite l'utilisation de glace à cause du nombre de jours restés en mer ;
- ✓ La senne tournante ou « fil à tourner » qui nécessite l'utilisation de deux grandes pirogues : l'une porteuse du filet de plusieurs mètres de long, contenant l'équipage et l'autre servant à stocker les captures ;
- ✓ La senne de plage ou « mballu law » est aussi un filet généralement placé au large de la plage en cas de période faste (bancs de Guiss, de Tassergal ou de Sardinelles par exemple), pas très loin et ne nécessite pas de pirogue mais beaucoup de bras pour tirer le filet ;
- ✓ Le casier, destiné à la capture de crustacés ou de mollusques comme les poulpes et les seiches ;
- ✓ la palangre, ensemble de hameçons d'une certaine grandeur choisie, noués sur des cordes intermédiaires qui sont fixées avec une certaine distance à une seule corde.

Les types de pêche se répartissent comme suit dans l'échantillon :

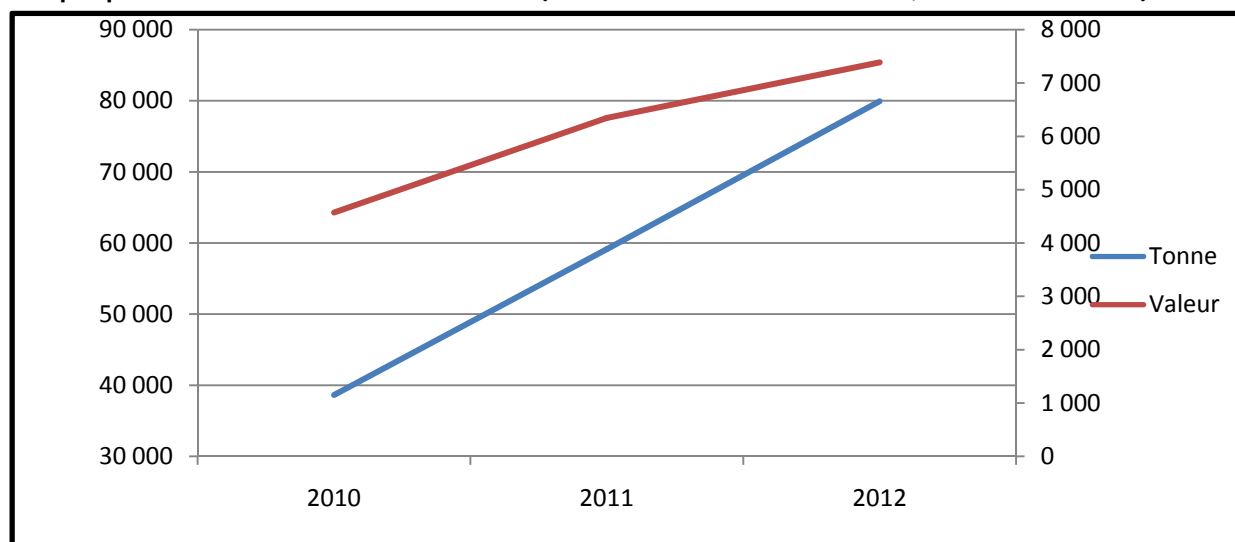
- les pêcheurs qui pratiquent la pêche à la ligne (simple et glacière) représentent 36,9% de l'ensemble des pêcheurs ;
- les pêcheurs exerçant la pêche au filet dormant ou maillant constituent respectivement 25,9% et 16,5% de l'ensemble tandis que la senne tournante est pratiquée par 15,9% d'entre eux ;
- les casiers, les palangres et les autres types de pêche sont les moins pratiqués (4,9%).

Les casiers et les palangres sont des types de pêche quasi inexistantes qu'on retrouve surtout sur la Petite Côte et qui sont consacrés à la pêche aux crustacés.

XI.3.1 Pêche maritime

La région de Saint-Louis a la possibilité de pratiquer à la fois la pêche maritime et la pêche continentale grâce à la présence de l'Océan Atlantique sur sa façade ouest et du fleuve Sénégal qui la traverse sur toute sa longueur. La pêche maritime dispose de ressources diverses et variées, lesquelles sont à l'origine d'une production importante. Sa contribution à l'autosuffisance alimentaire reste incontestable et sa part dans le PIB régional est non négligeable. Cependant, la filière est marquée par une très faible valorisation des produits, entraînant ainsi un manque à gagner important pour l'économie régionale. La pêche maritime est pratiquée dans la zone côtière du département de Saint-Louis, frontalière entre les eaux mauritaniennes et sénégalaises sur une distance de 70 km. Nonobstant la raréfaction des ressources halieutiques observée au cours de ces dernières années, c'est une zone connue pour ses importantes réserves en poissons, particulièrement en espèces pélagiques, tels que les sardinelles et les mulets entre autres. Cependant la pêche connaît une hausse des mises à terres dans la région de saint louis entre 2011et 2012. La région de Saint-Louis dispose d'une aire marine protégée (AMP), créée par décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004, d'une superficie de 49 600 ha (la plus grande AMP du Sénégal) dont l'objectif est de régénérer les ressources halieutiques au profit du secteur de la pêche.

Graphique 33 : Evolution des mises à terre (volumes en milliers de Tonnes, Valeur en millions)



Source : SRPM Saint -Louis

En 2012 les mises à terres se sont établies à 79 922 tonnes soit une augmentation annuelle de 35, 17%. Cette tendance qui a débuté en 2011, traduit le caractère irrégulier du rythme de progression de la production halieutique observée au cours des trois dernières années. En effet, depuis 2010, les débarquements ont évolué progressivement. Ces tendances donnent des niveaux de mises à terre largement au-dessus de l'objectif fixe dans le DRSP 2 qui était d'atteindre un rythme de croissance

de 10,6%. Cette augmentation de la production a entraîné une hausse de 16,42% des recettes halieutiques qui passent de 4,5 millions en 2010 à 7,3 millions en 2012. La hausse des débarquements est principalement due à la hausse de la quantité de poissons.

XI.3.1.1 Mareyage

La région de Saint-Louis est la deuxième région sur le plan national en termes de débarquements. Elle ravitaille beaucoup d'autres régions du Sénégal et certains pays frontaliers. En 2012 elle a enregistré un tonnage global mareyage de 58678 tonnes, soit une hausse de 27,07% par rapport à l'année 2011. 53,99% de ces tonnages ont pu alimenter la région de Dakar 30,14% destinés à la région de Matam et 20,45% destinés à la région de Diourbel. Cela s'explique par le fait que les régions de Matam et de Diourbel ne sont pas ouvertes sur la mer alors que Dakar se caractérise par une forte demande du fait de son poids démographique important et la concentration du tissu économique nationale dans la capitale. En 2012 Saint-Louis a exporté 2727 tonnes de produits halieutiques vers le Mali, ce qui correspond à 4,65% des mareyages. L'exportation de produits halieutiques vers la Gambie est de seulement 42 tonnes. On constate une légère hausse pour les exportations vers le Mali (34,73%) et une baisse pour les exportations vers la Gambie (-53,85%) par rapport à 2011.

Tableau 39 : Evolution du mareyage selon la destination de 2010 à 2012 (en tonnes)

Désignation	2010	2011	2012	var(%)	part(%)
Dakar	6442	14070	21667	53,99%	36,93%
Diourbel	3849	8758	10549	20,45%	17,98%
Kaolack	1254	3968	4156	4,74%	7,08%
Fatick	0	0	0	-	0,00%
Louga	1666	4005	3377	-15,68%	5,76%
Tamba	114	1491	1599	7,24%	2,73%
Matam	5982	7108	9250	30,14%	15,76%
Thiès	2546	3909	4513	15,45%	7,69%
Ziguinchor	80	399	442	10,78%	0,75%
Kolda	100	332	356	7,23%	0,61%
Mali	2463	2024	2727	34,73%	4,65%
Gambie	63	91	42	-53,85%	0,07%
Guinée -Conakry	12		0	-	0,00%
Rim	18	24	0	-100,00%	0,00%
TOTAL	24589	46179	58678	27,07%	100,00%

Source : SRPM Saint-Louis

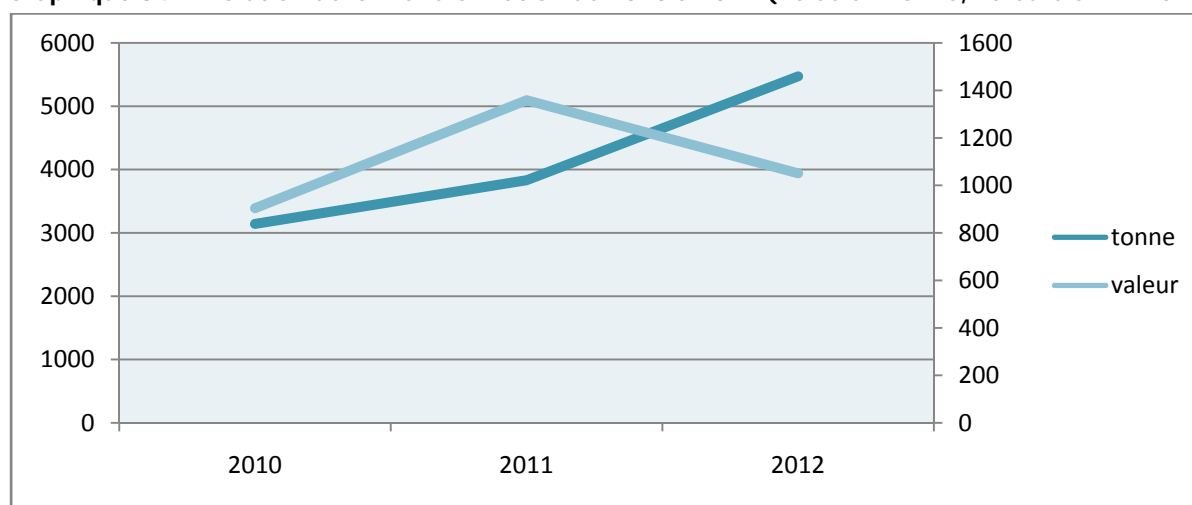
XI.3.1.2 Transformation

La transformation artisanale des produits de la pêche est essentiellement pratiquée par les femmes et constitue une source de revenus. C'est une vieille tradition des femmes de la Langue de barbarie en particulier du quartier de Guet-Ndar, qui sont connues pour leur longue expérience et leur savoir-faire dans cette profession. Elles bénéficient de 3 sites de transformation : 2 à Guet Ndar et 1 autre à Goxu mbacc. Dans ces sites on distingue une seule infrastructure de transformation moderne d'une capacité d'accueil de 380 femmes formatrices avec des équipements constitués. En dehors de ce centre moderne, les autres sites de transformation sont caractérisés par l'absence d'équipements et d'infrastructures appropriés (toilettes, magasin de stockage, etc.). En 2011, près de 1 200 femmes sont recensées dans le secteur de la transformation des produits halieutiques et s'activent essentiellement dans la Langue de Barbarie.

Au plan des produits transformés, on relève une production moyenne annuelle de 6 400 tonnes pour différents variétés de produits constitués de poissons séchés, fermentés, salés, braisés et fumés : *guedj, kéthiakh, tambadiang, sali, ailerons de requin, yet*, etc. En 2011, le tonnage sec obtenu est estimé à 3,6 milles pour une VCE de 1,3 milliard de franc FCFA.

Par ailleurs, il faut souligner que le système actuel de la commercialisation des produits transformés de la pêche, profite plus aux « bana bana » et commerçants étrangers, qu'aux femmes formatrices elles-mêmes. Les destinations principales de ces produits au niveau national sont : Touba, Kébémér, Linguère, Dahra, Ngaye Mékhé, Fouta au nord de Saint Louis (Podor, Matam Etc.).

Graphique 34 : Evolution de la Transformation de 2010 à 2012 (Poids en Tonne, Valeurs en Millions)



Source : SRPM Saint-Louis

En 2012 les produits halieutiques transformés ont enregistré une hausse, en volume de **42,77%** par rapport à 2011 et en termes de rentrées financières, ils ont subi une baisse de **22,66%**. Cette baisse des recettes est paradoxalement occasionnée par un excès des quantités des variétés ketiakh et celles de sale séché qui ont enregistré respectivement des hausses de **36,36%** et **18,03%** entre 2011 et 2012. Les autres variétés ont connu des hausses importantes notamment le Guedj **24,17%** et le tambadiang **111,40%**. Le prix de la variété aileron a augmenté car en 2011 la tonne revenait à 13,5 millions et la même tonne se vendait à 14,6 millions en 2012.

XI.3.1.3 Consommation mensuelle de carburant

En 2012, la consommation en carburants constitue 4 millions de litres, soit une baisse de 22,57% par rapport à 2011. Les consommations les plus fortes ont été enregistrées durant le mois de février.

Tableau 40 : Evolution de la consommation de carburant 2010 à 2012 (unités : consommation en 1000 litres)

Désignation	2010	2011	2012	VCE	VAR(%)	PART(%)
Janvier	296	308	411	263	33,44%	10,23%
Février	633	373	457	297	22,52%	11,38%
Mars	614	444	446	290	0,45%	11,10%
Avril	605	571	424	275	-25,74%	10,56%
Mai	407	570	422	264	-25,96%	10,51%
Juin	349	579	408	263	-29,53%	10,16%
Juillet	296	583	353	228	-39,45%	8,79%
Août	324	433	293	189	-32,33%	7,29%
Septembre	315	297	256	165	-13,80%	6,37%
Octobre	337	318	235	134	-26,10%	5,85%
Novembre	362	316	210	144	-33,54%	5,23%
Décembre	247	396	302	207	-23,74%	7,52%
TOTAL	4785	5188	4017	2829	-22,57%	100,00%

Source : SRPM Saint-Louis

❖ Pirogues

En décembre 2012, le nombre de pirogues trouvés sur place, c'est-à-dire qui débarquent sur les côtes maritimes de saint-louis est de 1274 en 2012 et 1365 en 2011 soit un écart de 91. En définitif ces chiffres ne mettent pas en relief les pirogues qui sont dans les autres localités à savoir le long du fleuve. Ces statistiques ne comptabilisent pas les pirogues présentes dans les pays limitrophes. Concernant les équipements, le recensement de 2011 à 2012 fait état d'un parc régional de 2639 pirogues c'est-à-dire 1365 en 2011 et 1274 en 2012.

Tableau 41 : Evolution du nombre de pirogues surplace entre 2010 et 2012

désignation	2010	2011	2012	var(%)
Janvier	477	650	1375	111,54%
Février	475	807	1590	97,03%
Mars	532	835	1484	77,72%
Avril	525	907	1374	51,49%
Mai	510	1005	1419	41,19%
Juin	396	1102	1419	28,77%
Juillet	417	1050	1258	19,81%
Août	430	1065	1190	11,74%
Septembre	456	1138	1556	36,73%
Octobre	476	1088	1250	14,89%
Novembre	576	1093	1250	14,36%
Décembre	650	1365	1274	-6,67%
MOYENNE	493,333333	1008,75	1369,91667	

Source : SRPM Saint –Louis

❖ Pêcheurs

Le nombre de pêcheurs de Saint Louis pris en compte par le Service Régional de la Pêche Maritime en décembre est de 7120 en 2012 contre 7974 en 2011.

Tableau 42 : Evolution du nombre de pêcheurs entre 2010 et 2012

Désignation	2010	2011	2012	var(%)
Janvier	3634	3514	8145	131,79%
Février	3700	5128	11605	126,31%
Mars	4224	5314	11006	107,11%
Avril	4090	6313	8866	40,44%
Mai	4020	6313	9061	43,53%
Juin	2076	7279	9061	24,48%
Juillet	2090	6620	6516	-1,57%
Août	2182	5835	6190	6,08%
Septembre	2306	5702	7812	37,00%
Octobre	2508	5876	6270	6,71%
Novembre	4190	6066	6280	3,53%
Décembre	3514	7974	7120	-10,71%
MOYENNE	3211	5994	8161	

Source : SRPM Saint-Louis

XI.3.1.4 Les débarquements d'ethmaloses et de sardinelles en 2012

Plus de 70% des mises a terres sont constituées de sardinelles. Ces dernières se sont établies 60031 tonnes en 2012 et se sont composées de sardinelles rondes (28670 tonnes) et de sardinelles plates (31361 tonnes). Tandis que les ethmaloses débarqués sont de 1242 tonnes.

Tableau 43: Les débarquements d'ethmaloses et de sardinelles en 2012 (poids en tonnes ; valeur en millions)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Ethmaloses(T)	37	29	32	88	78	99	50	64	7	4	53	701	1242
VCE(FCFA)	5	4	4	11	9	12	6	8	1	6	74	98	238
Sardinelles rondes(T)	2001	2331	2701	4269	4555	3532	2306	937	14	813	951	4260	28670
VCE(FCFA)	160	187	6	235	251	194	196	84	2	89	6	320	1730
Sardinelles plates(T)	1075	15007	1806	2878	2001	2877	1555	1001	229	331	601	2000	31361
VCE(FCFA)	65	90	81	115	80	115	93	65	18	27	48	80	877

Source: SRPM Saint-Louis

XI.3.2 Pêche continentale

La pêche continentale est pratiquée sur les 600 000 ha de surface d'eau, constitués par le fleuve. La pêche continentale est en difficulté dans la vallée du Sénégal, car les sécheresses et les aménagements en ont dégradé les conditions écologiques. Dans le contexte de la décentralisation, les pêcheurs peinent à se faire entendre dans les négociations sur l'aménagement de l'espace et la gestion des ressources à l'échelle locale. La pêche est pourtant restée importante dans certains secteurs géographiques. Elle fournit des revenus conséquents et contribue à l'approvisionnement des marchés. Devant la raréfaction des ressources halieutiques maritimes, les autorités s'intéressent à nouveau au potentiel des pêcheries continentales. La valorisation et le renouvellement de ce potentiel supposent de prendre en compte la mobilité inhérente à l'activité dans les dispositifs locaux de gestion. La pêche continentale a connu de beaux jours, mais depuis le cycle de sécheresse des années 70, elle s'est installée dans une dynamique de déclin avec une diminution de la ressource.

XI.3.2.1 Aquaculture

Dans le cadre de sa politique, l'Etat du Sénégal a mis en place une Agence pour la Promotion de l'Aquaculture (APA). A cet effet, deux fermes aquacoles ont été installées dans la région de Saint-Louis, plus précisément à Richard-Toll et à Fanaye. L'aquaculture est un secteur stratégique, elle constitue l'un des piliers de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise à faire du Sénégal, un pays émergent basé sur une croissance soutenue et durable. L'aquaculture enregistre un taux de croissance très élevé, supérieur à celui de l'élevage et de l'agriculture. Par ailleurs, la demande en produit de l'aquaculture se multiplie avec la croissance démographique au niveau mondial et en particulier sur le continent africain. L'aquaculture qui doit venir en appoint à la pêche de capture est à l'état embryonnaire. Elle mérite beaucoup d'attention et la politique à mettre en œuvre doit être cohérente et exécutée sans précipitation inutile.

XI.3.2.2 Contraintes

La pêche est un secteur très important à Saint-Louis et se trouve face à des enjeux qui risquent de le faire chuter : raréfaction de la ressource, accès contraint aux zones de pêche de la Mauritanie, faible compétitivité, faible valeur ajoutée locale, elle est concentrée sur la Langue de Barbarie et se maintient dans des conditions environnementales inacceptables. L'ouverture de la brèche a boosté les débarquements sur la rive droite du fleuve au détriment de la façade maritime où les installations existantes sont devenues inutiles et même potentiellement dangereuses. Cette activité connaît un déclin. La plupart de ces pêcheurs se sont transformés en agriculteurs. Les difficultés rencontrées dans le secteur de la pêche sont aussi liées à l'accessibilité aux matériels de pêche à cause de la cherté des coûts, l'utilisation abusive de certaines techniques de pêche pratiquées par des navires industriels qui ratissent les fonds marins mais aussi le manque d'organisation du collectif des pêcheurs. La particularité pour la région de Saint Louis est que les pêcheurs sont confrontés à l'insuffisance de licences de pêche en Mauritanie, le manque de formation en gestion et conservation des ressources halieutiques et la non valorisation de ces produits halieutiques dans la zone du Diéri dû au problème de transport et d'unités de conservation.

Conclusion

La pêche est un secteur d'importance stratégique de l'économie nationale de manière générale et de l'économie de la région de saint louis en particulier car elle contribue en grande partie au produit local brut de la région. Du fait de son poids économique en termes de recettes d'exportation et de sa forte contribution sur le plan des apports alimentaires et pour la création d'emplois, le sous-secteur de la pêche occupe une place de choix dans la politique de développement du Sénégal. Parallèlement aux licences de pêches octroyées aux pêcheurs artisanaux, des promoteurs Mauritaniens propriétaires d'usines, pour les besoins d'approvisionnement viennent établir des contrats d'affrètements avec les pêcheurs saint-louisiens qui leur fournissent la production. Cependant, il serait nécessaire de négocier avec la Mauritanie pour acquérir les licences de pêche, renforcer les capacités des acteurs de la pêche , faciliter l'accès au crédit au niveau des institutions financières et moderniser des outils de conservation , de transformation et de commercialisation de cette activité.